

TOUT VA MIEUX

En Haute Normandie

Octobre 2014

Hnorm.sud-solidaires@direccte.gouv.fr

ET UN ET DEUX ET TROIS FIASCOS...ou comment la DIRECCTE Haute-Normandie et ministère ~~du chômage du mal-être au travail~~ font de la « réformose » un style, un projet, une vision (option obligatoire, coef. 8, pas le droit de se louper)

ACTE I: DEMENAGEMENT ET REGROUPEMENT DES SERVICES DE LA DIRECCTE

Pourquoi faire simple quand on peut faire mal ? Au Havre comme à Rouen, deux problématiques différentes. Mais à force d'éviter de vouloir éviter de traiter les questions qui fâchent et d'écouter les intéressés, finalement rien ne se passe comme prévu. Pourtant on les avait prévus...

Au Havre, le projet permettant le rapprochement de la 15^{ème} section, isolée du reste du service, demandé depuis plusieurs années et sur lequel les agents ont passé du temps lors de groupes de travail, est par 2 fois avorté. Tant pis, les collègues n'auront qu'à continuer de rester isolés, avec leur flot de vacataires et de stagiaires ou bien finir, comme d'autres avant eux, par quitter la 15^{ème} section, épuisés par l'inertie de leur administration. Au passage on applaudit M Le Direccte pour son entrave caractérisée au CHSCT qui avait demandé la saisine d'un Inspecteur du travail en juillet 2013 sur l'isolement des agents à

à la 15^e section au 2^e site du Havre.

A Rouen, le rassemblement des troupes de la DIRECCTE au Concorde a été mené quant à lui tambour battant : on se passe donc de faire une véritable évaluation des besoins des agents et des contraintes de leur travail, encore moins de vérifier... si les locaux choisis garantissent la sécurité des agents. Résultat, on engage des (dizaines?) de millions d'euros dans le projet, on signe un bail, des centaines d'heures d'agents de toutes les catégories (et dont notamment des cadres à haut potentiel chèrement payés) sont

également engagées dans des groupes de travail, dans les instances, on vide des armoires, on remplit des cartons, on engage un déménageur, on informe les usagers de l'imminence du déménagement et patapouf patatras, il y a (toujours) de l'amiante dans les locaux. Les agents avertissent de leur droit de retrait, donc on ne peut pas y aller quand même, ça ferait tâche (*et pas que sur la belle moquette*)... C'est pas grave, on (les agents) vide les cartons, re-remplit les armoires, on désinforme les usagers, on désengage le déménageur et c'est



retour vers le futur. Les sous eux ne voyagent pas dans le temps, donc le contribuable peut s'asseoir dessus (*c'est vrai qu'on est large en ce moment...*) Aujourd'hui dans les mains du gouvernement, renverra t'il le projet dans les cordes ?

Pourtant, dans l'intervalle s'accumulent les déménagements dits « intermédiaires », parce que pour autant, il se passe plein de choses dans les services. Il y a toujours des directeurs qui ont plein d'idées pour ne pas figer des organisations qui pourraient fonctionner, sait-on jamais. Donc on omet de consulter le CHSCT, on ne s'encombre pas d'un minimum d'organisation préalable (seul leitmotiv : comment entasser les agents toujours un peu plus ?). Après les transferts de services entre la cité administrative (Rouen rive gauche) et le siège (Rouen rive droite) : Pôle T d'un côté, SG de l'autre, c'est désormais aux services du travail d'être déménagés de l'intérieur : untel change de bureau et est envoyé d'urgence au Havre pour laisser un bureau libre à un RUC, untel atterrit sans préavis dans un bureau de réception des renseignements, ça bouge dans les étages de la cité, etc. Et du côté du Havre, on intègre le seul rescapé de l'ex-15^e section (en site détaché) sur le site principal du Havre : par jeu de chaise musicale on lui a trouvé un bureau libre, petit **soucis on n'avait pas pensé que la 15^e section c'était aussi une bonne cinquantaine de cartons de dossiers d'entreprises supplémentaires à intégrer dans des locaux déjà très exigus et sans la**

moindre armoire supplémentaire de prévue.

Résultat : stockage des dossiers anarchique dans les couloirs et la salle de réunion et envoi à la benne d'une bonne partie des archives (sans tenir compte des règles) parce qu'elles ne peuvent rentrer nulle part et que les agents ont besoin de « respirer ».

Pourtant on les avait prévenus...

ACTE II : REFORMES DES SERVICES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Souvenez-vous les années 2006-2007 le PMDIT s'essouffait, il fallait l'NNO-VER. Faut pas leur dire deux fois à nos pontes : Illico, il vous sorte une Grande section « filière du verre » (à cheval sur la somme et seine Maritime) : nos magiciens du grandiose, nos poètes de l'absurde, nos princes de l'ego, oublient (au fait) de demander à nos collègues picards s'ils sont d'accord (un détail). A la surprise générale, devant le remous et la réticence des picards (un brin susceptibles) mis devant le fait accompli, le projet capote...

Incroyable comme les visionnaires restent incompris de nos jours. MAIS ce n'était qu'un petit galop d'essai, un tour de pis(t)e (*ce n'est pas de notre faute si le projet était bancal*) avant les choses sérieuses.

Quelques années plus tard, les leçons du passé ont été tirées (« avec moi, ce sera pas pareil, JE vous ai compris... ») : Référence du

DIRECCTE au précédent DIRECCTE qui lui-même... je vous fais pas de dessin.

Nouveau projet, nouvelle direction, nouvelle méthode : le précédent allait trop vite, moi je vais aller plus vite que vite (*une forme grave de réformose, reformosa permanentia*), JE vais mettre en place la réforme de l'inspection du travail en plein été avec effet au 1^{er} septembre: comme ça, encore moins de temps pour rôler, encore moins de temps pour réfléchir et encore moins de temps pour anticiper les problèmes...

Les services combinent donc ralentissement estival et accélération de la poussée de réformose (*parvenue en phase aigüe, la thérapie paralyse le malade*), les agents se positionnent le couteau sous la gorge dans les UC et sections (certains d'entre eux ont d'ailleurs reçus à l'occasion des courriers menaçants et à tonalité disciplinaire - sans entretien préalable - pour avoir simplement exprimé leur désarroi et leur avis sur la réforme), dans un mélange de stupeur et de sidération qui mène, suspense... à un nouveau fiasco... décalage de 15 jours (prévisible) mais annoncé 5 jours avant la mise en œuvre de la nouvelle organisation (*le management par le chaos serait-il un management par le KO... ?*). Les explications des DUTs 76 et 27 aux agents sont creuses : on n'est pas prêt car c'est allé trop vite. On n'est pas prêts mais c'est le souverain CODIR qui a la main -pas ma faute, pas taper-... Après tout ce n'est pas grave... Les agents disent depuis deux mois aux usagers de prendre

leur mal en patience, qu'un nouveau découpage sera en place à la rentrée, qu'ils pourront solliciter la

encore) à un inspecteur du travail qui s'étonnait de n'avoir pas été informé de la mise en place des entretiens

DIRECCTE, qui avait affirmé à l'occasion de son arrivée fracassante (les agents du Havre s'en souviennent encore...) que la cordialité et le respect étaient la clé de la bonne santé mentale au travail : **en fait, on avait super mal compris les discours flamboyants du DIRECCTE à l'époque, c'était du respect ascendant qu'il s'agissait en fait : celui qui va du bas vers le haut ET PAS L'INVERSE !**

On comprend qu'après le moindre échange un tant soit peu juridique sur les directives (illégales) de la DGT devienne une agression caractérisée. Bilan 2 IT convoqués, un soutien officiel du RUT76 ou DUC, des clashes chaque jours, un service au point mort et des agents qui constatent les effets d'une réforme catastrophique.

Quant à la diminution des effectifs engendrée par la réforme, c'est un véritable plan social qui concerne toute l'inspection du travail : secrétaires, contrôleurs, inspecteurs. On pourrait craindre le fait que les intérimaires vont se multiplier... pas de panique, le DIRECCTE à la réponse ! Les problèmes de surcharge de travail n'existent tout simplement pas. Ce dernier nous en a fait une brillante démonstration arithmétique au dernier CHS : accrochez-vous, ça vole haut, c'est parti :

« Il n'y a pas de problème de surcharge de travail car quand un agent est absent, voire n'est pas remplacé, les collègues restants et chargés de l'intérim ne font pas deux fois leur horaire ! » sic transit gloria mundi... Un ange passe !



bonne personne pour la bonne entreprise à ce moment-là, C'EST-PAS-GRAVE, on va leur dire de revenir en octobre ou en novembre (2015 ?). Et pour les questions *résiduelles* (par exemple intérim à rallonge des contrôleurs partis en formation, contrôle des plus de 50 des secteurs de CT par les IT, intérim d'un CT contrôlant les +50 par un CT ne contrôlant pas les +50, qui prend ?)... les DUC vont tout régler (**car ils sont préparés, compétents, et surtout ils sont loyaux**, comme le DIRECCTE les voulait)

LIGNE HIERARCHIQUE EXEMPLAIRE : DES PROMESSES, DES PROMESSES, ENCORE DES MENACES...

Mais au beau milieu de tout ce fiasco : **« je saurai m'en souvenir »**, par quelques mots dans un courriel adressé par un DUC (officiellement affecté à une UC... qui n'existait pas

d'évaluation par le DUC en question auprès des agents de ce qui était encore officiellement sa section d'inspection. Il s'agissait de la première démarche dudit duc en question, le ton était donné. Ce même DUC, quelques jours plus tard seulement, *prend à partie d'une manière totalement humiliante et déplacée* un autre agent du secrétariat général à l'occasion d'une réunion relative aux risques de co-activité parce que (accrochez-vous, ça vaut le détour) : le DUC n'avait pas pris la précaution de vérifier le point de rendez-vous et n'avait pas supporté d'attendre dans son bureau...

Mais bon là, vous vous dites, le DUC en question a dû présenter des excuses et faire profil bas suite à ces deux dérapages consécutifs ? Soutien officieux du RUT76 et silence consentant et consternant du

Pourtant, vos supérieurs, M le DIRECCTEE, le DGT et le DRH n'ont pas le même son de cloche officiel : « *l'intérim ne saurait avoir pour effet de mettre en difficulté l'inspecteur ou le contrôleur du travail du fait d'une augmentation dans des proportions insoutenables de sa charge de travail (...)* Il appartient au responsable d'unité territoriale d'y veiller. » (cf note aux DIRECCTE du 4 septembre 2014 !)

Pourtant, M le DIRECCTE, il serait si simple de vérifier objectivement, en terme de prévention des risques, si surcharge de travail il y a ou pas, en répondant à la demande réitérée depuis plusieurs années de SUD d'avoir l'état des écrêtages d'heures quotidiennes et mensuels par services.

On recommandera quand même aux agents intérimaires se voyant prescrire ce *non-travail* par la hiérarchie DUCienne de se faire préciser clairement en quoi consiste ce *non-intérim* qui leur est demandé sur un *non-secteur* pour des *non-problèmes* ou des *non-sollicitations*. Qu'ils se tranquillisent cependant, ils sont toujours assurés d'une *non-reconnaissance* par leur hiérarchie.

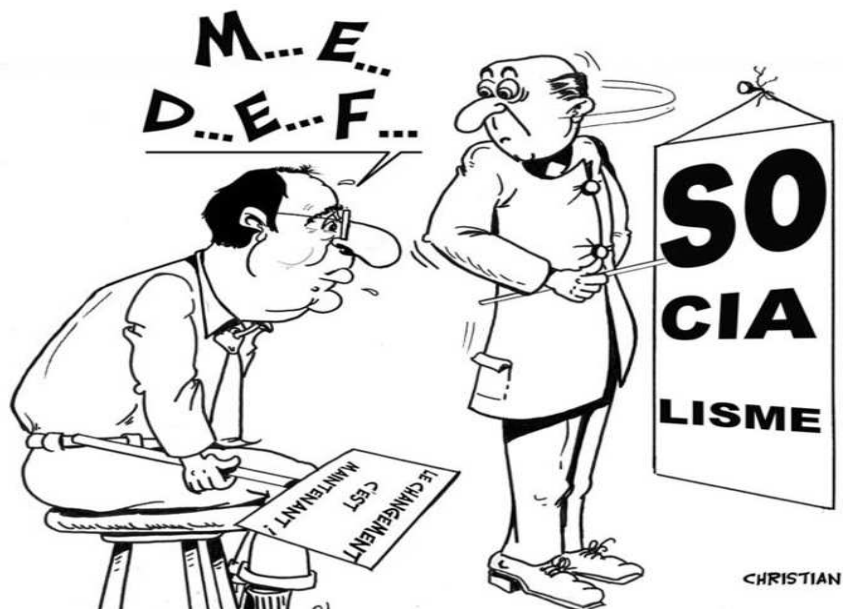
ACTE III : PENDANT CE TEMPS COTE EMPLOI, LES CHOSES VONT BEAUCOUP MIEUX, HEUREUSEMENT

Certes les courbes du chômage ont du mal à s'inverser et même en trafiquant les chiffres, Messieurs REBSAPIN ont du mal à montrer que la bataille pour l'emploi est en train, quasiment, presque, c'est imminent,

si si regardez bien, je pose deux, je retiens un, re-suspense... Ah bah non, en fait, on nous dit que la bataille est perdue, que les chômeurs dépassent largement les 5 millions officiels, **que les stratégies de bas salaire, de conditions de travail dégradées et dégradantes, de sacrifices pourris, de reculs lamentables pour la France d'en bas, d'allègements, d'exonérations et de goinfrerie pour la France d'en Haut** (celle dont le petit cœur fragile bat au rythme de la bourse et de la reformose). Alors on demande aux

on pourrait supprimer les seuils sociaux pour éviter les freins à l'embauche (vous comprenez, les petits cœurs fragiles des Oeconomico parasitus n'en peuvent plus de ces rigidités d'un autre âge comme des délégués du personnel dans les petites entreprises). De quoi faire rêver le MEDEF en attendant la suppression des 35 heures, du SMIC, des congés payés...

Et pendant ce temps-là, les services de l'emploi ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être



services de se faire les VRP des contrats d'avenir et on continue de donner de l'argent aux entreprises par le biais de ce dispositif et d'autres encore...mais ça ne marche toujours pas et après on vient nous donner des leçons de réduction des dépenses publiques !!!

Mais ce n'est pas grave, on continue, toujours plus vite, toujours plus fort ma brave dame, nouvelle idée abandonnée mais prête à ressortir en catastrophe au cas où, finalement, ce serait une bonne idée,

mangés...mais ça c'est une autre histoire, et elle n'intéresse pas le Ministre et notre administration !!!

Les CMAT vont devenir des CDET qui ont notamment ce rôle :

« *accompagne les entreprises en matière de gestion des ressources humaines et d'adaptation des compétences* » Dixit la DGT dans sa lettre n°15 ministère fort. Chez nos têtes pensantes du ministère du travail, on n'arrête pas le progrès (sauf le progrès social) !

TOUT VA MIEUX

En Haute Normandie

Octobre 2014

Hnorm.sud-solidaires@direccte.gouv.fr

SUD TRAVAIL HAUTE
NORMANDIE